



aux Sources de la Drôme  
Communauté des Communes du Diois

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le neuf mars, à 17h30, le Bureau Communautaire de la Communauté des Communes du Diois (Drôme) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Die, sous la Présidence de Monsieur Alain Matheron, Président.

Date de la convocation du Bureau : 01/03/2023

<p>Nombre de membres : En exercice : 21 Présents : 20 Votants : 20 jusqu'à la fin du point 1, puis 19 pour les points suivants.</p>	<p><u>Présents</u> : Jean ARAMBURU, Pascal BAUDIN, Isabelle BIZOUARD, Joël BOEYAERT, Laurent COMBEL, Daniel FERNANDEZ, Claire GÉRY, Anne-Line GUIRONNET, Valérie JOUBERT, Alain MATHERON, Jérôme MELLET, Maurice MOLLARD, Catherine PELLINI, Marion PERRIER, Christian REY, Daniel ROLLAND, Jean-Pierre ROUIT, Éric SICARD, Olivier TOURENG, Éric VANONI. <u>Excusé</u> : Jean-Marc FAVIER. <u>Secrétaire de séance</u> : Jean ARAMBURU. <u>Départ en cours de séance</u> : départ d'Isabelle BIZOUARD à 18h00, à la fin du point 1. <u>Également présents</u> : Olivier FORTIN, Thomas COSTE, Rachel COURTHIAL.</p>
---	--

**B230309-01**

### Objet :

**Régie publicitaire : Mise à disposition gratuite d'un véhicule électrique financé par la régie publicitaire pour le compte de l'association L'Avant-Poste**

Le Président (Alain MATHERON) expose :

Vu la délibération B190613-02 par laquelle le Bureau communautaire a validé le contrat de mise à disposition du véhicule Kangoo ZE à l'association L'atelier,

Considérant l'intérêt de disposer d'un véhicule électrique en autopartage pour répondre aux besoins de structures associatives du territoire,

Considérant que le coût de la location est couvert intégralement par le produit des recettes publicitaires du véhicule,

Considérant la proposition de la l'association L'avant-Poste de reprendre le contrat,

**Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (4 personnes n'ont pas pris part au vote : IBizouard, ESicard, MPerrier et CREy) :**

- valide une convention de mise à disposition avec l'association L'Avant-poste selon les conditions citées ci-dessus,
- autorise le Président à signer la convention afférente,
- charge le Président des formalités nécessaires à l'application de cette délibération.

Suit la signature  
pour expédition conforme,  
le Président,  
Alain MATHERON

15 MARS 2023

Publié le :



REÇU EN PREFECTURE

Le 15/03/2023

Communauté des Communes du Diois

Application agréée E-legalite.com



aux Sources de la Drôme  
Communauté des Communes du Diois

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le neuf mars, à 17h30, le Bureau Communautaire de la Communauté des Communes du Diois (Drôme) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Die, sous la Présidence de Monsieur Alain Matheron, Président.

Date de la convocation du Bureau : 01/03/2023

<p>Nombre de membres : En exercice : 21 Présents : 20 Votants : 20 jusqu'à la fin du point 1, puis 19 pour les points suivants.</p>	<p><u>Présents</u> : Jean ARAMBURU, Pascal BAUDIN, Isabelle BIZOUARD, Joël BOEYAERT, Laurent COMBEL, Daniel FERNANDEZ, Claire GÉRY, Anne-Line GUIRONNET, Valérie JOUBERT, Alain MATHERON, Jérôme MELLET, Maurice MOLLARD, Catherine PELLINI, Marion PERRIER, Christian REY, Daniel ROLLAND, Jean-Pierre ROUIT, Éric SICARD, Olivier TOURRENG, Éric VANONI. <u>Excusé</u> : Jean-Marc FAVIER. <u>Secrétaire de séance</u> : Jean ARAMBURU. <u>Départ en cours de séance</u> : départ d'Isabelle BIZOUARD à 18h00, à la fin du point 1. <u>Également présents</u> : Olivier FORTIN, Thomas COSTE, Rachel COURTHIAL.</p>
---	---

**B230309-02**

### Objet :

**ZA Nord Die : Attribution du marché de travaux 2023-01 pour l'extension de la Zone d'Activités de Cocause Nord à Die**

Le Vice-Président en charge de la Planification et de l'Urbanisme (Olivier TOURRENG) expose :

Vu l'article L2123-1 du Code de la commande publique selon lequel un acheteur public peut passer des marchés à procédure adaptée,

Considérant qu'une consultation a été lancée le 13 janvier 2023 sur le profil d'acheteur pays-diois.emarchespublics.com et sur le Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP) et que la date limite de réception des offres était fixée au mardi 14 février 2023 à 17h00,

Vu le rapport d'analyses des offres,

**Le Bureau Communautaire, au regard de l'analyse des offres et après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **attribue le marché 2023-01 pour l'extension de la Zone d'Activités de Cocause Nord à Die**
  - Pour le lot n°1 :**  
Terrassement généraux, voiries, réseaux d'eaux usées, eaux pluviales, eau potable, réseaux de communication et d'électricité basse tension, au groupement LIOTARD TP / EUROVIA / FRABOULET pour un montant de 1 098 904,33€HT,
  - Pour le lot n°2 :**  
Éclairage public à CEGELEC pour un montant de 14 127,00€HT,
  - Pour le lot n°3 :**  
Plantations et espaces verts aux JARDINS DE PROVENCE pour un montant de 76 495,80€HT,
- **charge le Président des formalités nécessaires à l'application de cette délibération.**

Suit la signature  
pour expédition conforme,  
le Président,  
Alain MATHERON



REÇU EN PREFECTURE  
Le 15/03/2023  
Application en ligne E-legalite.com

Publié le : **15 MARS 2023**

ARVAYON  
AULIEUX  
CARNAYE  
LARSAT  
DESMONT-EN-DIOIS  
BEAURIEUX  
BÉLÉGARME-EN-DIOIS  
BOULEY  
BOUTHE  
CHATELAIN  
CHATELAIN-EN-DIOIS  
CHAMOND  
CHARENTIN  
CHATELAIN-EN-DIOIS  
DIE  
ESTABLET  
GLANDAGE  
GUMIANT  
JONCHÈRES  
LA BÂTE DES FOIES  
LA MOTTE-CHALANCON  
LAVAY-TRAY  
LES PRES  
DESCHÈS-EN-DIOIS  
LUS-EN-DIOIS  
LUS-ET-AVOUX-EN-DIOIS  
MARIGNAC  
MONTAIGU  
MISCOLE  
MONTAIGU-EN-DIOIS  
MONTAIGU-EN-DIOIS  
PERRUS-LE-SEC  
POMET-ST-AUBAN  
PONTAIGU  
POYOLS  
PRADÈLE  
RECOUBAUX-JANSAY  
ROCHETOURNAI  
ROUMAY  
ROTHIER  
SAINT-ROMAN  
SINAUET-EN-DIOIS  
ST-ANDÉOL-EN-DIOIS  
ST-DIEZ-EN-DIOIS  
ST-JOHN-EN-DIOIS  
ST-NAZAIRE-LE-DESERT  
SIL-CROIX  
VACHÈRES-EN-DIOIS  
VAL-MARVET  
VALDROME  
VALVINT



aux Sources de la Drôme  
Communauté des Communes du Diois

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le neuf mars, à 17h30, le Bureau Communautaire de la Communauté des Communes du Diois (Drôme) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Die, sous la Présidence de Monsieur Alain Matheron, Président.

Date de la convocation du Bureau : 01/03/2023

<p>Nombre de membres : En exercice : 21 Présents : 20 Votants : 20 jusqu'à la fin du point 1, puis 19 pour les points suivants.</p>	<p><u>Présents</u> : Jean ARAMBURU, Pascal BAUDIN, Isabelle BIZOUARD, Joël BOEYAERT, Laurent COMBEL, Daniel FERNANDEZ, Claire GÉRY, Anne-Line GUIRONNET, Valérie JOUBERT, Alain MATHERON, Jérôme MELLET, Maurice MOLLARD, Catherine PELLINI, Marion PERRIER, Christian REY, Daniel ROLLAND, Jean-Pierre ROUIT, Éric SICARD, Olivier TOURENG, Éric VANONI. <u>Excusé</u> : Jean-Marc FAVIER. <u>Secrétaire de séance</u> : Jean ARAMBURU. <u>Départ en cours de séance</u> : départ d'Isabelle BIZOUARD à 18h00, à la fin du point 1. <u>Également présents</u> : Olivier FORTIN, Thomas COSTE, Rachel COURTHIAL.</p>
---	--

**B230309-03**

### Objet :

### **Foncier économique : Convention de servitudes Enedis / Zone Artisanale du Plantier**

Le Vice-Président en charge de la Planification et de l'Urbanisme (Olivier TOURENG) expose :

Considérant que dans le cadre d'un projet de production photovoltaïque privé sur la parcelle AD105 à Luc-en-Dois, Enedis nous sollicite afin de permettre le passage de réseaux sur les parcelles AD339 et 341 sur lesquelles se situe le poste de transformation du Plantier,

**Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- approuve la convention de servitude avec ENEDIS,
- autorise le Président à la signer,
- charge le Président de toutes les formalités nécessaires à l'application de cette délibération.

Suit la signature  
pour expédition conforme,  
le Président,  
Alain MATHERON



Communauté des Communes du Diois

ARNAISON  
AUCELON  
BARNAVE  
BARSAC  
BEAUMONT EN DIOIS  
BEAUREPÈRE  
BELLIGNARD EN DIOIS  
BOHET  
BOUTIN  
CHAMBERON  
CHAMALOC  
CHARENTAS  
CHATELAIN EN DIOIS  
DIE  
ESTABLET  
GLANDAGE  
GUMIAME  
JONCHÈRES  
LA BAMB DES FOIES  
LA MOTTE-CHARENTAIS  
LAVAIL D'AIX  
LES PRÉS  
LESSECHES EN DIOIS  
LUC EN DIOIS  
LUS LA-CROIX HAUTE  
MARNIGNAC  
MIGNON  
MISLON  
MONTLAUR EN DIOIS  
MONTMAUR EN DIOIS  
MONTS-LE-SEC  
MOUTIER-SI-AUBERT  
MONTAIG  
POYOLS  
PRADELLE  
RECOUBEAU-JANSAC  
ROCHEFOURCHAT  
ROMPIER  
ROSTIER  
SAINT-ROSTIER  
SOHAURI EN DIOIS  
ST-ANDRÉ EN DIOIS  
ST-DIZIER EN DIOIS  
ST-JULIEN EN DIOIS  
ST-MAZARIE EN DIOIS  
ST-CROIX  
VACHERS EN DIOIS  
VAL MARAVEL  
VALHOMME  
VILVENT

Publié le : **15 MARS 2023**

REÇU EN PREFECTURE

le 15/03/2023

Apple ancon agence E-legalite.com



aux Sources de la Drôme  
Communauté des Communes du Diois

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le neuf mars, à 17h30, le Bureau Communautaire de la Communauté des Communes du Diois (Drôme) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Die, sous la Présidence de Monsieur Alain Matheron, Président.

Date de la convocation du Bureau : 01/03/2023

<p>Nombre de membres : En exercice : 21 Présents : 20 Votants : 20 jusqu'à la fin du point 1, puis 19 pour les points suivants.</p>	<p><u>Présents</u> : Jean ARAMBURU, Pascal BAUDIN, Isabelle BIZOUARD, Joël BOEYAERT, Laurent COMBEL, Daniel FERNANDEZ, Claire GÉRY, Anne-Line GUIRONNET, Valérie JOUBERT, Alain MATHERON, Jérôme MELLET, Maurice MOLLARD, Catherine PELLINI, Marion PERRIER, Christian REY, Daniel ROLLAND, Jean-Pierre ROUIT, Éric SICARD, Olivier TOURENG, Éric VANONI. <u>Excusé</u> : Jean-Marc FAVIER. <u>Secrétaire de séance</u> : Jean ARAMBURU. <u>Départ en cours de séance</u> : départ d'Isabelle BIZOUARD à 18h00, à la fin du point 1. <u>Également présents</u> : Olivier FORTIN, Thomas COSTE, Rachel COURTHIAL.</p>
---	--

**B230309-04**

### Objet :

**Personnel : Création d'un emploi permanent à temps non complet – 29h hebdomadaire – de secrétaire de mairie sur le grade d'adjoint administratif**

Le Vice-Président en charge du Personnel (Olivier TOURENG) expose :

Vu le Code général de la fonction publique et notamment ses articles L 313-1 et L 332-8,

Le Vice-Président chargé du personnel expose :

Conformément à l'article L 313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de la collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient au Bureau communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité d'assurer les missions de secrétariat de mairie pour répondre aux besoins permanents de nouvelles communes qui souhaitent utiliser les services du Service Intercommunal du secrétariat de mairie (SISEMA),

Le Vice-Président propose la création d'un emploi permanent de secrétaire de mairie à temps non complet à raison de 29h hebdomadaire sur le grade d'adjoint administratif.

**Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- décide de créer un emploi permanent à temps non complet – 29h hebdomadaire - de secrétaire de mairie – sur le grade d'adjoint administratif relevant de la catégorie C à compter du 09 mars 2023,
- dit que cet emploi permanent pourra éventuellement être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L 332-8-3° du Code général de la fonction publique et que, dans ce cas, l'agent contractuel devra justifier d'un niveau d'études 4 (baccalauréat) ou d'une expérience professionnelle d'un an dans des fonctions similaires et sera rémunéré par référence à un indice de la grille afférente au grade d'adjoint administratif,
- dit que le tableau des effectifs est modifié en conséquence,
- dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget,
- charge le Président du recrutement et de toutes les formalités nécessaires à l'application de cette délibération.

15 MARS 2023

Publié le :



Suit la signature  
pour expédition conforme,  
le Président,  
Alain MATHERON

REÇU EN PREFECTURE

Le 15/03/2023

Application agréée E-Logis.com





aux Sources de la Drôme  
Communauté des Communes du Diois

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le neuf mars, à 17h30, le Bureau Communautaire de la Communauté des Communes du Diois (Drôme) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Die, sous la Présidence de Monsieur Alain Matheron, Président.

Date de la convocation du Bureau : 01/03/2023

<p>Nombre de membres : En exercice : 21 Présents : 20 Votants : 20 jusqu'à la fin du point 1, puis 19 pour les points suivants.</p>	<p><u>Présents</u> : Jean ARAMBURU, Pascal BAUDIN, Isabelle BIZOUARD, Joël BOEYAERT, Laurent COMBEL, Daniel FERNANDEZ, Claire GÉRY, Anne-Line GUIRONNET, Valérie JOUBERT, Alain MATHERON, Jérôme MELLET, Maurice MOLLARD, Catherine PELLINI, Marion PERRIER, Christian REY, Daniel ROLLAND, Jean-Pierre ROUIT, Éric SICARD, Olivier TOURENG, Éric VANONI. <u>Excusé</u> : Jean-Marc FAVIER. <u>Secrétaire de séance</u> : Jean ARAMBURU. <u>Départ en cours de séance</u> : départ d'Isabelle BIZOUARD à 18h00, à la fin du point 1. <u>Également présents</u> : Olivier FORTIN, Thomas COSTE, Rachel COURTHIAL.</p>
---	--

**B230309-05**

### Objet :

### **Personnel : Création d'un emploi permanent à temps complet de co-responsable du pôle Zéro déchet chargé de l'exploitation**

Les Vice-Présidents en charge du Personnel (Olivier TOURENG) et du Zéro déchet et Réemploi (Jean-Pierre ROUIT) exposent :

Vu le Code général de la fonction publique et notamment ses articles L 313-1 et L 332-8,

Le Vice-Président chargé du personnel expose :

Conformément à l'article L 313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de la collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient au Bureau communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité d'assurer les fonctions de co-responsable du pôle Zéro déchet,

Le Vice-Président propose la création d'un emploi permanent à temps complet de co-responsable du pôle Zéro déchet sur les grades de technicien, technicien principal 2<sup>ème</sup> classe ou technicien principal 1<sup>ère</sup> classe.

**Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- décide de créer un emploi permanent à temps complet de co-responsable exploitation du pôle Zéro déchet sur les grades de technicien ou technicien principal 2<sup>ème</sup> classe ou technicien principal 1<sup>ère</sup> classe relevant de la catégorie B à compter du 09 mars 2023,
- dit que cet emploi permanent pourra éventuellement être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L 332-8-3<sup>o</sup> du Code général de la fonction publique et que, dans ce cas, l'agent contractuel devra justifier d'un niveau d'études 4 (baccalauréat) ou d'une expérience professionnelle d'un an dans des fonctions similaires et sera rémunéré par référence à un indice de la grille afférente au grade de recrutement,
- dit que le tableau des effectifs est modifié en conséquence,
- dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget,
- charge le Président du recrutement et de toutes les formalités nécessaires à l'application de cette délibération.

Suit la signature  
pour expédition conforme,  
le Président,  
Alain MATHERON

Publié le : 15 MARS 2023



REÇU EN PREFECTURE

Le 15/03/2023

Application au site E-les-diois.com

ARNAISON  
AUCHEON  
BAINVÉ  
BARSAE  
DEAUMONT EN DIOIS  
DEAUBERTS  
DELEGARDE EN DIOIS  
DIEUT  
DRETE  
FAGANON  
FAMARDE  
FARRELS  
FATHON EN DIOIS  
DIE  
ESTABET  
GLANDAGE  
GAMANE  
GOURBETS  
LA BATH DES FONDS  
LA MOTTE-CHARENTON  
PARAY-D'AY  
LES PRES  
TEAUTES EN DIOIS  
LUC-EN-DIOIS  
LUS-EN-FRIGNANVILLE  
MARIGNAC  
MENGON  
MAYON  
MONTLAUREN DIOIS  
MONTMAUR EN DIOIS  
PERISS (L'IS)  
PONT-ET-AUBAN  
PONTON  
PONS  
PRADRE  
RICOMAN (MAYON)  
RICHEFOURCHAI  
RIMIER  
ROTTIER  
SAINT-ROMAN  
SOLAURE EN DIOIS  
ST-ANDRE EN QUIN  
ST-DIEZ EN DIOIS  
ST-JULIEN EN QUIN  
SUNAZARE ET DESERT  
SIE-CROIX  
VACHERES EN QUIN  
VAL-MARVAE  
VALDROM  
VOLVENT



aux Sources de la Drôme  
Communauté des Communes du Diois

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le neuf mars, à 17h30, le Bureau Communautaire de la Communauté des Communes du Diois (Drôme) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Die, sous la Présidence de Monsieur Alain Matheron, Président.

Date de la convocation du Bureau : 01/03/2023

<p>Nombre de membres : En exercice : 21 Présents : 20 Votants : 20 jusqu'à la fin du point 1, puis 19 pour les points suivants.</p>	<p><u>Présents</u> : Jean ARAMBURU, Pascal BAUDIN, Isabelle BIZOUARD, Joël BOEYAERT, Laurent COMBEL, Daniel FERNANDEZ, Claire GÉRY, Anne-Line GUIRONNET, Valérie JOUBERT, Alain MATHERON, Jérôme MELLET, Maurice MOLLARD, Catherine PELLINI, Marion PERRIER, Christian REY, Daniel ROLLAND, Jean-Pierre ROUIT, Éric SICARD, Olivier TOURENG, Éric VANONI. <u>Excusé</u> : Jean-Marc FAVIER. <u>Secrétaire de séance</u> : Jean ARAMBURU. <u>Départ en cours de séance</u> : départ d'Isabelle BIZOUARD à 18h00, à la fin du point 1. <u>Également présents</u> : Olivier FORTIN, Thomas COSTE, Rachel COURTHIAL.</p>
---	--

**B230309-06**

### Objet :

**Personnel : Création d'un emploi permanent à temps non complet – 17h30 hebdomadaire - de chargé de mission Emploi**

Les Vice-Présidents en charge du Personnel (Olivier TOURENG) et de l'Économie (Jean-Pierre ROUIT) exposent :

Vu le Code général de la fonction publique et notamment ses articles L 313-1 et L 332-8,

Le Vice-Président chargé du personnel expose :

Conformément à l'article L 313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de la collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient au Bureau communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de travailler sur les questions d'emploi et les freins à l'emploi sur le territoire afin de favoriser le rapprochement entre les besoins en emplois et les personnes en recherche d'activité, Le Vice-Président propose la création d'un emploi permanent de chargé de mission Emploi à temps non complet à raison de 17h30 hebdomadaire sur le grade d'attaché territorial.

**Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- décide de créer un emploi permanent à temps non complet – 17h30 hebdomadaire - de chargé de mission Emploi – sur le grade d'attaché territorial relevant de la catégorie A à compter du 09 mars 2023,
- dit que cet emploi permanent pourra éventuellement être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L 332-8-3° du Code général de la fonction publique et que, dans ce cas, l'agent contractuel devra justifier d'un niveau d'études Bac +3 ou d'une expérience professionnelle d'un an dans des fonctions similaires et sera rémunéré par référence à un indice de la grille afférente au grade de recrutement,
- dit que le tableau des effectifs est modifié en conséquence,
- dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget,
- charge le Président du recrutement et de toutes les formalités nécessaires à l'application de cette délibération.

Suit la signature  
pour expédition conforme,

le Président,  
Alain MATHERON



REÇU EN PREFECTURE

Le 15/03/2023

Application en ligne E-les@le.com

ARNAYON  
AUCÉLON  
BARNAVE  
BARSAC  
BEAUMONT-EN-DIOIS  
BEAUREPES  
BELLEGARDE-EN-DIOIS  
BOULC  
BRETHE  
CHALANCON  
CHAMPELON  
CHARTRES  
CHATHILLON-EN-DIOIS  
DIE  
ESTABLET  
GANDRAT  
GUSTANE  
JONHEUVES  
LA BATHIE-DES-FOSSES  
LA MOTTE-FRANCAIS  
LAVAIL-D'AIX  
LES PRES  
JESCHES-EN-DIOIS  
LUC-EN-DIOIS  
LES-CA-CROIX-NOUVE  
MARIO-SAC  
MONTIGNON  
MISÈCHE  
MONTLAUR-EN-DIOIS  
MONTMAILLET-EN-DIOIS  
PENDES-LE-SEC  
PONTIL-SI-AUBAN  
PULIGNY  
PROVÈS  
PRADELLE  
RECHERCHES-LE-SEC  
ROCHETOURNAI  
ROMIÈRE  
ROTHIER  
SAINT-ROMAN  
SOLAIRE-EN-DIOIS  
ST-ANDRÉ-EN-QUINT  
ST-DIZIER-EN-DIOIS  
ST-JULIEN-EN-QUINT  
ST-NAZAIRE-LE-DESERT  
ST-ROIX  
VACHERES-EN-QUINT  
VAL-MARAVEI  
VALDRÔME  
VURVENY

15 MARS 2023

Publié le :



aux Sources de la Drôme  
Communauté des Communes du Diois

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le neuf mars, à 17h30, le Bureau Communautaire de la Communauté des Communes du Diois (Drôme) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Die, sous la Présidence de Monsieur Alain Matheron, Président.

Date de la convocation du Bureau : 01/03/2023

<p>Nombre de membres : En exercice : 21 Présents : 20 Votants : 20 jusqu'à la fin du point 1, puis 19 pour les points suivants.</p>	<p><u>Présents</u> : Jean ARAMBURU, Pascal BAUDIN, Isabelle BIZOUARD, Joël BOEYAERT, Laurent COMBEL, Daniel FERNANDEZ, Claire GÉRY, Anne-Line GUIRONNET, Valérie JOUBERT, Alain MATHERON, Jérôme MELLET, Maurice MOLLARD, Catherine PELLINI, Marion PERRIER, Christian REY, Daniel ROLLAND, Jean-Pierre ROUIT, Éric SICARD, Olivier TOURENG, Éric VANONI. <u>Excusé</u> : Jean-Marc FAVIER. <u>Secrétaire de séance</u> : Jean ARAMBURU. <u>Départ en cours de séance</u> : départ d'Isabelle BIZOUARD à 18h00, à la fin du point 1. <u>Également présents</u> : Olivier FORTIN, Thomas COSTE, Rachel COURTHIAL.</p>
---	--

**B230309-07**

### Objet :

**Personnel : Création d'un emploi permanent à temps complet de chargé de coordination du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) et d'animation du Conseil Local en Santé Mentale (CLSM)**

Les Vice-Présidents en charge du Personnel (Olivier TOURENG) et de l'Action sociale (Joël BOEYAERT) exposent :

Vu le Code général de la fonction publique et notamment ses articles L 313-1 et L 332-8,

Le Vice-Président chargé du personnel expose :

Conformément à l'article L 313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de la collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient au Bureau communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de coordonner et de piloter la création d'un futur CIAS mais aussi d'animer le Conseil Local en Santé Mentale,

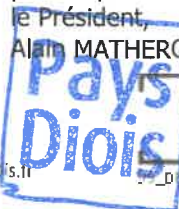
Le Vice-Président propose la création d'un emploi permanent à temps complet de chargé de coordination du CIAS et d'animation du CLSM sur le grade d'attaché territorial.

**Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- décide de créer un emploi permanent à temps complet de chargé de coordination du CIAS et d'animation du CLSM sur le grade d'attaché territorial relevant de la catégorie A à compter du 09 mars 2023,
- dit que cet emploi permanent pourra éventuellement être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L 332-8-3° du Code général de la fonction publique et que, dans ce cas, l'agent contractuel devra justifier d'un niveau d'études Bac +3 ou d'une expérience professionnelle d'un an dans des fonctions similaires et sera rémunéré par référence à un indice de la grille afférente au grade de recrutement,
- dit que le tableau des effectifs est modifié en conséquence,
- dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget,
- charge le Président du recrutement et de toutes les formalités nécessaires à l'application de cette délibération.

Suit la signature  
pour expédition conforme,

le Président,  
Alain MATHERON



REÇU EN PREFECTURE

Le 15/03/2023

Application au site E-levyale.com

15 MARS 2023

Publié le :



aux Sources de la Drôme  
Communauté des Communes du Diois

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le neuf mars, à 17h30, le Bureau Communautaire de la Communauté des Communes du Diois (Drôme) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Die, sous la Présidence de Monsieur Alain Matheron, Président.

Date de la convocation du Bureau : 01/03/2023

<p>Nombre de membres : En exercice : 21 Présents : 20 Votants : 20 jusqu'à la fin du point 1, puis 19 pour les points suivants.</p>	<p><u>Présents</u> : Jean ARAMBURU, Pascal BAUDIN, Isabelle BIZOUARD, Joël BOEYAERT, Laurent COMBEL, Daniel FERNANDEZ, Claire GÉRY, Anne-Line GUIRONNET, Valérie JOUBERT, Alain MATHERON, Jérôme MELLET, Maurice MOLLARD, Catherine PELLINI, Marion PERRIER, Christian REY, Daniel ROLLAND, Jean-Pierre ROUIT, Éric SICARD, Olivier TOURENG, Éric VANONI. <u>Excusé</u> : Jean-Marc FAVIER. <u>Secrétaire de séance</u> : Jean ARAMBURU. <u>Départ en cours de séance</u> : départ d'Isabelle BIZOUARD à 18h00, à la fin du point 1. <u>Également présents</u> : Olivier FORTIN, Thomas COSTE, Rachel COURTHIAL.</p>
---	--

**B230309-08**

### Objet :

### **Natura 2000 : Renouvellement du service mutualisé Natura 2000 avec les communes – année 2023**

La Vice-Présidente en charge de Natura 2000 (Catherine PELLINI) expose :

Considérant que la Communauté des Communes du Diois (CCD) compte plusieurs sites Natura 2000 sur son territoire dont :

- FR8201680 : Landes, pelouses, forêts et prairies humides de Lus-la-Croix-Haute,
- FR8201683 : Les sources de la Drôme,
- FR8201684 : Zones humides et rivières de la haute vallée de la Drôme,
- FR8201685 : Pelouses, landes, falaises et forêts de la montagne d'Aucelon,
- FR8201688 : Pelouses, forêts et habitats rocheux de la montagne de l'Aup et de la Sarcéna,

Considérant que les communes concernées ont élu la CCD pour porter la gestion et l'animation de ces sites Natura 2000 de façon mutualisée,

Considérant que la CCD porte cette animation depuis 2016 pour les sites FR8201680, FR8201685 et FR8201688, ainsi que depuis 2023 pour les sites FR8201683 et FR8201684, confiant aux communes la présidence du comité de pilotage de leur site, instance décisionnelle des actions à mettre en œuvre,

Considérant que pour continuer ce schéma de gouvernance, il est proposé de signer des conventions de service mutualisé entre la CCD et les communes pour l'année 2023,

**Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- valide les conventions 2023 de création d'un service mutualisé de gestion et d'animation Natura 2000 précisant les rôles de la CCD et des communes,
- autorise le Président à les signer,
- charge le Président des formalités nécessaires à l'application de cette délibération.

Suit la signature  
pour expédition conforme,  
le Président,  
Alain MATHERON



REÇU EN PREFECTURE  
Le 15/03/2023

Application agréée E-impAxe.com

Publié le :

**15 MARS 2023**





aux Sources de la Drôme  
Communauté des Communes du Diois

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le neuf mars, à 17h30, le Bureau Communautaire de la Communauté des Communes du Diois (Drôme) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Die, sous la Présidence de Monsieur Alain Matheron, Président.

Date de la convocation du Bureau : 01/03/2023

<p>Nombre de membres : En exercice : 21 Présents : 20 Votants : 20 jusqu'à la fin du point 1, puis 19 pour les points suivants.</p>	<p><u>Présents</u> : Jean ARAMBURU, Pascal BAUDIN, Isabelle BIZOUARD, Joël BOEYAERT, Laurent COMBEL, Daniel FERNANDEZ, Claire GÉRY, Anne-Line GUIRONNET, Valérie JOUBERT, Alain MATHERON, Jérôme MELLET, Maurice MOLLARD, Catherine PELLINI, Marion PERRIER, Christian REY, Daniel ROLLAND, Jean-Pierre ROUIT, Éric SICARD, Olivier TOURENG, Éric VANONI. <u>Excusé</u> : Jean-Marc FAVIER. <u>Secrétaire de séance</u> : Jean ARAMBURU. <u>Départ en cours de séance</u> : départ d'Isabelle BIZOUARD à 18h00, à la fin du point 1. <u>Également présents</u> : Olivier FORTIN, Thomas COSTE, Rachel COURTHIAL.</p>
---	--

**B230309-09**

### Objet :

**Énergie : Convention avec le Syndicat Départemental d'Énergies de la Drôme (SDED) pour la mise en œuvre d'actions de maîtrise de la demande d'énergie sur le patrimoine bâti intercommunal**

La Vice-Présidente en charge de l'Énergie (Catherine PELLINI) expose :

Vu la délibération C211216-04 par laquelle le Conseil communautaire a approuvé la signature avec le SDED - Territoire d'énergie Drôme - d'une convention pour l'élaboration d'un plan d'actions transition énergétique,

Considérant que le SDED met en place des initiatives visant à lutter contre le dérèglement climatique, particulièrement dans le champ de l'efficacité énergétique,

Considérant que dans ce cadre, la Communauté des Communes et le SDED ont signé une première convention de partenariat global pour élaborer un plan d'action en faveur de la transition énergétique sur le territoire communautaire,

Considérant que c'est dans ce cadre que le syndicat a proposé d'élargir à la Communauté des Communes son dispositif d'accompagnement aux investissements d'économie d'énergie dans le patrimoine bâti public, proposé aux communes adhérentes et qui donne accès aux prestations suivantes :

- accès à un outil de suivi des consommations permettant d'enregistrer les données liées à son patrimoine bâti et de bénéficier d'un bilan analytique,
- aide aux études d'aide à la décision du maître d'ouvrage,
- aide financière aux travaux d'économies d'énergie, associée à un conseil technique,
- en alternative à l'aide financière directe de Territoire Energie Drôme, valorisation financière des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE),
- accompagnement au déroulement de projets (service à la carte),

Considérant que l'adhésion annuelle au dispositif s'élève à 0,20€ par habitant, soit un total de 2 444,20€ par an,

**Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- approuve la mise en œuvre d'actions de maîtrise de la demande d'énergie sur le patrimoine bâti intercommunal,
- valide le recours au dispositif d'accompagnement proposé par le Syndicat Départemental d'Énergies de la Drôme (SDED), dans les conditions de la convention,

REÇU EN PRÉFECTURE

Le 15/03/2023

Application agréée E-leqaire.com

ARNAYON  
AUCLEON  
BARNAVE  
BARSAC  
BEAUMONT-EN-DIOIS  
BEAURELIS  
BELLIGARDE-EN-DIOIS  
BOULEC  
BOUTTE  
CHALANÇON  
CHAMBAUD  
CHARENTS  
CHATELON-EN-DIOIS  
DIE  
ESTABLET  
GLANDAGE  
GUMIANT  
HONNORÈRE  
LA BATHIE-DES-FRANCS  
LA MOTTE-VALENTIGNEY  
LAVAIL-LE-VAU  
LES FRAYS  
LES HÉRIS-EN-DIOIS  
LUC-EN-DIOIS  
LES-ÉVALDES-GRÈVE  
MARIGNAC  
MENDON  
MISON  
MONTAUBÉ-EN-DIOIS  
MONTMAYE-EN-DIOIS  
MÉRIGNY-ET-SIC  
MORLET-ST-REMI  
PONTAIX  
POYVIL  
PRADELLE  
RECHERCHÉ-EN-DIOIS  
ROUFFOURCHAT  
ROMBERG  
ROTHER  
SAINT-ROMAN  
SOMMÈRE-EN-DIOIS  
SÉANDES-EN-DIOIS  
SÉLIER-EN-DIOIS  
SILVAIN-EN-DIOIS  
SILVAIN-LE-DESERT  
SILVAIN  
VALHIERIS-EN-DIOIS  
VAL-ASPREL  
VALDROME  
VOLVENT

- autorise le Président à signer cette convention,
- charge le Président des formalités nécessaires à l'application de cette délibération.

Suit la signature  
pour expédition conforme,  
le Président,  
Alain MATHERON



Pays  
Diois  
Communauté des Communes du Diois

Publié le : **15 MARS 2023**

Délibérations – BC 09 mars 2023 – B230309-09

REÇU EN PREFECTURE

le 15/03/2023

Application agréée E-legalite.com<sup>2</sup>

99\_DE-026-242600534-20230315-B230309\_09-



aux Sources de la Drôme  
Communauté des Communes du Diois

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

L'an deux-mille-vingt-trois, le neuf mars, à 17h30, le Bureau Communautaire de la Communauté des Communes du Diois (Drôme) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Die, sous la Présidence de Monsieur Alain Matheron, Président.

**Date de la convocation du Bureau : 01/03/2023**

<p>Nombre de membres : En exercice : 21 Présents : 20 Votants : 20 jusqu'à la fin du point 1, puis 19 pour les points suivants.</p>	<p><u>Présents</u> : Jean ARAMBURU, Pascal BAUDIN, Isabelle BIZOUARD, Joël BOEYAERT, Laurent COMBEL, Daniel FERNANDEZ, Claire GÉRY, Anne-Line GUIRONNET, Valérie JOUBERT, Alain MATHERON, Jérôme MELLET, Maurice MOLLARD, Catherine PELLINI, Marion PERRIER, Christian REY, Daniel ROLLAND, Jean-Pierre ROUIT, Éric SICARD, Olivier TOURRENG, Éric VANONI. <u>Excusé</u> : Jean-Marc FAVIER. <u>Secrétaire de séance</u> : Jean ARAMBURU. <u>Départ en cours de séance</u> : départ d'Isabelle BIZOUARD à 18h00, à la fin du point 1. <u>Également présents</u> : Olivier FORTIN, Thomas COSTE, Rachel COURTHIAL.</p>
---	---

**B230309-10**

**Objet :**

**Mobilité : Demande de subvention départementale pour une étude d'élaboration d'un Schéma Directeur Cyclable**

La Vice-Présidente en charge de la Mobilité (Isabelle BIZOUARD) expose :

Vu l'article L. 1231-1 du Code général des collectivités territoriales, définissant la Région comme autorité organisatrice de la mobilité, en l'absence de prise de compétence par les EPCI,

Vu la délibération C210325-04 du 25 mars 2021, portant sur la décision de la Communauté des Communes du Diois de laisser la compétence Mobilité au niveau régional,

Vu la délibération B210715-07 en date du 15 juillet 2021, par laquelle le Bureau communautaire a validé la convention de coopération en matière de mobilité entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes, autorité organisatrice de la mobilité locale sur le territoire du Diois et la Communauté des Communes du Diois,

Conformément au cadre du projet Diois Vélo dont l'objectif est de développer le vélo au quotidien sur le territoire et selon lequel la Communauté des Communes du Diois (CCD) va élaborer un schéma-directeur d'infrastructures cyclables intercommunales,

Considérant que ce document-cadre permettra de valider un réseau de liaisons cyclables intercommunales continu, cohérent et attractif à aménager, en concertation avec les différents partenaires compétents et qu'il est prévu de lancer une consultation pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage de prestation intellectuelle en vue de l'élaboration de ce schéma,

Considérant qu'en plus du cofinancement Ademe déjà obtenu, dans le cadre du volet « Politique cyclable » de son dispositif d'aides à l'investissement des collectivités, le Conseil Départemental de la Drôme (CD26) cofinance les études pour ce type de schéma,

Considérant que le plan de financement prévisionnel (coûts maximum HT) est le suivant :

DEPENSES			RECETTES		
Etude (dont tranches fermes et optionnelles)	36 600€	et	ADEME	50%	18 300€
			CD26	30 %	10 980€
			Autofinancement	20 %	7 320€
<b>TOTAL</b>	<b>36 600€</b>		<b>TOTAL</b>		<b>36 600€</b>

REÇU EN PREFECTURE  
1e 15/03/2023

Application au site Elogistre.com

**Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

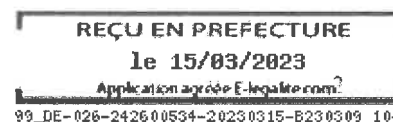
- autorise le Président à solliciter un cofinancement à hauteur de 10 980€ auprès du Conseil Départemental de la Drôme,
- charge le Président des formalités nécessaires à l'application de cette délibération.

Suit la signature  
pour expédition conforme,  
le Président,  
Alain MATHERON



Publié le : 15 MARS 2023

Délibérations – BC 09 mars 2023 – B230309-10







aux Sources de la Drôme  
Communauté des Communes du Diois

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le neuf mars, à 17h30, le Bureau Communautaire de la Communauté des Communes du Diois (Drôme) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Die, sous la Présidence de Monsieur Alain Matheron, Président.

Date de la convocation du Bureau : 01/03/2023

<p>Nombre de membres : En exercice : 21 Présents : 20 Votants : 20 jusqu'à la fin du point 1, puis 19 pour les points suivants.</p>	<p><b>Présents :</b> Jean ARAMBURU, Pascal BAUDIN, Isabelle BIZOUARD, Joël BOEYAERT, Laurent COMBEL, Daniel FERNANDEZ, Claire GÉRY, Anne-Line GUIRONNET, Valérie JOUBERT, Alain MATHERON, Jérôme MELLET, Maurice MOLLARD, Catherine PELLINI, Marion PERRIER, Christian REY, Daniel ROLLAND, Jean-Pierre ROUIT, Éric SICARD, Olivier TOURENG, Éric VANONI. <b>Excusé :</b> Jean-Marc FAVIER. <b>Secrétaire de séance :</b> Jean ARAMBURU. <b>Départ en cours de séance :</b> départ d'Isabelle BIZOUARD à 18h00, à la fin du point 1. <b>Également présents :</b> Olivier FORTIN, Thomas COSTE, Rachel COURTHIAL.</p>
---	--

**B230309-12**

### Objet :

**Enfance-Jeunesse : Avenant 1 au marché de maîtrise d'œuvre 2022-02 concernant la rénovation et l'extension de la crèche de Châtillon-en-Diois**

Le Vice-Président en charge des Bâtiments (Christian REY) expose :

Vu l'article L2194-1 du Code de la commande publique selon lequel un marché peut être modifié.

Vu la délibération B220512-03 du 22 mai 2022 attribuant le marché 2022-02 à la société Atelier3+ (26150 Die),

Considérant que suite à la demande du maître d'ouvrage de modifier le projet, il convient de rémunérer le maître d'œuvre pour la reprise partielle de la mission d'Avant-Projet Sommaire,

**Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- valide l'avenant n°1 au marché 2022-02 concernant la rénovation et l'extension de la crèche de Châtillon-en-Diois d'un montant supplémentaire de 840€HT,
- autorise le Président à le signer,
- charge le Président des formalités nécessaires à l'application de cette délibération.

Suit la signature  
pour expédition conforme,  
le Président,

Alain MATHERON



Communauté des Communes du Diois

ARNAYON  
AUCELON  
BARNAVE  
BARSAC  
BEAUMONT-EN-DIOIS  
BEAURIÈRES  
BELLEGARDE-EN-DIOIS  
BOULLE  
BRETTE  
CHAILANCON  
CHAMAILLE  
CHARENTIN  
CHÂTILLON-EN-DIOIS  
DIE  
ESTABLET  
GLANDAGE  
GIMMINE  
JONHÈRES  
LA BAIE DES FONTS  
LA MOTTE-CHAILANCON  
LAVAIL D'AIX  
LES PRÉS  
LESCHÈS-EN-DIOIS  
LUC-EN-DIOIS  
LUS LA CROIX HAUTE  
MARIGNAC  
MENIGNON  
MISCON  
MONTAUR-EN-DIOIS  
MONTAUR-EN-DIOIS  
PENNES-LE-SEC  
PONET-SI-AUBAN  
PONTAIX  
POYDIE  
PRADILLE  
RECOURBAU-ANSAL  
RUCHEFOURCHAT  
ROMEYR  
ROTHIER  
SAINT-ROMAN  
SCHAURI-EN-DIOIS  
SAINT-ANDÉOL-EN-QUIN  
SAINT-DIZIER-EN-DIOIS  
SAINT-JULIEN-EN-QUIN  
SAINT-NAZAIRE-LE-DESELT  
SIE-CROIX  
VACHERES-EN-QUIN  
VAL-MARSAVE  
VALDROME  
VOLVENT

Publié le : 15 MARS 2023

REÇU EN PREFECTURE

le 15/03/2023

Application agréée E-legalite.com



aux Sources de la Drôme  
Communauté des Communes du Diois

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le neuf mars, à 17h30, le Bureau Communautaire de la Communauté des Communes du Diois (Drôme) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Die, sous la Présidence de Monsieur Alain Matheron, Président.

Date de la convocation du Bureau : 01/03/2023

<p>Nombre de membres : En exercice : 21 Présents : 20 Votants : 20 jusqu'à la fin du point 1, puis 19 pour les points suivants.</p>	<p><b>Présents :</b> Jean ARAMBURU, Pascal BAUDIN, Isabelle BIZOUARD, Joël BOEYAERT, Laurent COMBEL, Daniel FERNANDEZ, Claire GÉRY, Anne-Line GUIRONNET, Valérie JOUBERT, Alain MATHERON, Jérôme MELLET, Maurice MOLLARD, Catherine PELLINI, Marion PERRIER, Christian REY, Daniel ROLLAND, Jean-Pierre ROUIT, Éric SICARD, Olivier TOURENG, Éric VANONI. <b>Excusé :</b> Jean-Marc FAVIER. <b>Secrétaire de séance :</b> Jean ARAMBURU. <b>Départ en cours de séance :</b> départ d'Isabelle BIZOUARD à 18h00, à la fin du point 1. <b>Également présents :</b> Olivier FORTIN, Thomas COSTE, Rachel COURTHIAL.</p>
---	--

**B230309-13**

### Objet :

**Zéro Déchet : Attribution du marché pour la fourniture et la livraison de bennes métalliques Ampliroll pour la collecte de déchets ménagers**

Le Vice-Président en charge du Zéro Déchet et du Réemploi (Jean-Pierre ROUIT) expose :

Vu l'article L2123-1 du Code de la commande publique selon lequel un acheteur public peut passer des marchés à procédure adaptée,

Considérant qu'une consultation a été lancée le 21 novembre 2022 sur le profil d'acheteur pays-diois.emarchespublics.com et sur le Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP) et que la date limite de réception des offres était fixée au mardi 13 décembre 2022 à 17h00,

Vu le rapport d'analyses des offres,

**Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- attribue le marché pour la fourniture et la livraison de bennes métalliques Ampliroll pour la collecte de déchets ménagers à la société G.GILLARD SAS (77 590 BOIS-LEROI), d'une durée de 4 ans, encadré par un montant minimum de 60 000€HT et un montant maximum de 205 000€HT,
- charge le Président des formalités nécessaires à l'application de cette délibération.

Suit la signature  
pour expédition conforme,  
le Président,  
Alain MATHERON

Communauté des Communes du Diois

Publié le : **15 MARS 2023**

REÇU EN PREFECTURE

le 15/03/2023

Application en ligne E-Registre.com